

PROCES-VERBAL

Séance du 30 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente septembre à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal de NÉRÉ s'est rassemblé dans la salle du conseil sous la présidence de Madame Sylvie SABOUREAU, Maire, en session ordinaire d'après convocation faite le vingt-quatre septembre deux mille vingt-quatre.

Présents : Sylvie SABOUREAU, Cédric DAIGRE, Marie-Noëlle SEGUINEAU, Gilles BENOIST, Corinne MIRBEAU, Julien BOUCHEREAU, Loïc MORIN, Brigitte MORIN, Christian FOUCAUD, Jocelyne RICHAUDAUD, Laurence COIRIER-AIMÉ, Jérôme RISSAND

Représentés :

Absents excusés : Gino SARRAZIN

Secrétaire : Marie-Noëlle SEGUINEAU a été élue secrétaire de séance

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection du Secrétaire pris dans le sein du Conseil, Jocelyne RICHAUDAUD a été désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Début de séance : 19h17



Mesdames, Messieurs
Les Conseillers Municipaux

CONVOCATION

Le lundi 30 septembre 2024 à 19h15

ORDRE DU JOUR :

Quart d'heure citoyen

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23.07.2024
2. Délibération achat débroussailleuse
3. Délibération lancement procédure de cession de deux chemins ruraux à l'Épinoux
4. Changement de dénomination de l'entreprise OSTWIND
5. Constitution groupe de travail prévision achat matériel agricole
6. Questions diverses

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

À Néré, le 24.09.2024
Le Maire, Sylvie SABOUREAU

POUVOIR :

Je soussigné(e)..... agissant
en qualité de.....
empêché(e) d'assister à la séance du conseil municipal qui se tiendra le
donne pouvoir pour me représenter, émettre tout vote et signer tout document à
M. ou Mme.....

Mme le Maire annonce la présence de deux administrés pour le quart d'heure citoyen. M. Jonathan RABILLARD présent avec sa compagne Mme Laura LEMOUEL et leurs 2 petites filles. Ils sont venus remercier le Conseil et le CCAS pour le don financier fait pour leur fille âgée de 3 ans suite à la catastrophe qu'ils ont rencontrée au mois de juillet 2023.

1- APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 23 juillet 2024 :

Après lecture, le procès-verbal de la séance du 23 juillet 2024 est approuvé à l'unanimité.

Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

2- Délibération achat matériel technique Délibération D2024-09-01

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'acquérir du petit matériel pour le service technique.

- Une débroussailleuse,

Un devis a été fait chez TARDY pour un montant de 849.29€ HT soit 1 019.15€ TTC thermique FS 461. Un rachat de l'ancien matériel est proposé pour la somme de 150€ HT.

L'achat de la nouvelle débroussailleuse revient à 699.29€ HT soit 839.15€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Accepte l'achat d'une débroussailleuse
- Autorise le Maire à signer les documents se rapportant à cet achat
- Dit que les crédits sont prévus au budget

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

3- Délibération lancement de la procédure de cession d'un chemin rural

Délibération D2024-09-02

- Vu le Code rural, et notamment son article L. 161-10 ;
- Vu le décret n° 76-921 du 08 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux et notamment son article 3 ;
- Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R. 141-4 à R. 141-10 ;
- Considérant que le chemin rural, sis, n'est plus utilisé par le public.

Mme le Maire accepte de vendre les deux chemins communaux car les chemins sont devenus impraticables, les tracés ont disparu, les voies de liaison sont devenues inutiles.

Considérant les offres faites et acceptées par le Conseil Municipal de chaque propriétaire pour un montant de 1 500€ (mille cinq cent Euros) chacun.

Compte tenu de la désaffectation des chemins ruraux susvisés, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L. 161-10 du Code rural, qui autorise la vente des chemins ruraux lorsqu'ils cessent d'être affectés à l'usage du public.

Considérant, par suite, qu'une enquête publique devra être organisée conformément aux

dispositions des articles R. 141-4 à R ; 141-10 du Code de la voirie routière.

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré,

Constate

La désaffectation des chemins ruraux de l'Epinoux.

Décide

De lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L. 161-10 du Code rural ;

Et, pour ce faire, invite Madame le Maire à organiser une enquête publique sur ce projet.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

4- Délibération convention d'autorisation d'utilisation des voies communales

Délibération D2024-09-03

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que pour permettre la construction et l'exploitation du parc éolien sur le territoire de Communes de Couture d'Argenson, il est nécessaire d'autoriser la SEPE GATINEAU à aménager et à utiliser les voies communales ci-après listées et le cas échéant à les renforcer, afin de créer tous les accès nécessaires au projet :

- VC 50 – Route de l'Huilerie – Chez Sabron
- VC 49- Route de Paradis
- VC 53- Route de la Noujère
- VC 5 – Carrefour entre la RD 223 et la RD 130 et aboutit à la VC 6

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la signature par Madame le Maire de la convention d'utilisation des voies communales précitées avec la société **SEPE GATINEAU enregistrée au RCS de Strasbourg sous le numéro 801 305 368**, ainsi que tous les documents s'y référant.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

12- QUESTIONS DIVERSES :

- Groupe de travail achat matériel agricole : Messieurs Jacques FORESTIER, Jérôme RISSAND et Loïc MORIN se portent volontaires,
- Groupe de travail : le Petit Néréen : Mesdames Corinne MIRBEAU, Laurence COIRIER-AIMÉ, Jocelyne RICHAUDAUD et Marie-Noëlle SEGUINEAU se portent volontaires
- Une balise est demandée au carrefour de M. BONNEAU (les Poirianneux)
- Manque un panneau 70 en sortant de Néré vers Aulnay
- Voir avec le SDV17 le petit pont à la Barde
- 6 DIA

LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE :

N° ordre	N° Délibération	Objet Délibération
1		Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juillet 2024
2	D2024-09-01	Délibération achat matériel technique d débroussailleuse
3	D2024-09-02	Délibération lancement de la procédure de cession de deux chemins ruraux
4	D2024-09-03	Délibération convention d'autorisation d'utilisation des voies communales

Le Maire, Sylvie SABOUREAU

La secrétaire, Marie-Noëlle SEGUINEAU

